

Compteur électrique « Linky » : le Maire refuse de défendre les Joinvillais

Lors du Conseil municipal, mardi 16 octobre 2018, l'élu écologiste de Joinville a demandé pour la seconde fois au Maire s'il était prêt à **soutenir concrètement les Joinvillais qui refuseraient le compteur communicant « Linky »**, qu'ENEDIS, le gérant du réseau d'électricité, cherche à imposer.

Rappelons, pour prévenir les mauvaises langues, que les Ecologistes de Joinville s'opposent à cette technologie non pas tant pour le danger discuté des ondes électromagnétiques diffusées dans le logement, qui se surajoutent à tant d'autres, que parce qu'il est dangereux pour les libertés (la CNIL s'en est alarmée), et ne contribue en rien à la transition énergétique, tout en coûtant bien cher, plus de cinq milliards d'euros.

La Cour des comptes, dans un rapport du 7 février 2018, concluait que *« l'analyse bénéfices-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet et, en l'état actuel des travaux, le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie »*. En revanche, la Cour a jugé le programme économiquement avantageux pour ENEDIS...

Nous demandions que la Municipalité adopte une politique similaire à celle de Nogent-sur-Marne, dont le Maire est également président du SIPPAREC, le syndicat des communes de banlieue pour l'électricité, qui est l'autorité régulatrice de la distribution d'électricité dont légalement ENEDIS n'est qu'un simple concessionnaire. Le SIPPAREC a émis le 22 juin 2017 un vœu critique relatif à « Linky ».

Jacques J.P. Martin a informé ses administrés qu'ils pouvaient accepter ou refuser ce dispositif, et qu'il soutiendrait ceux qui refuseraient.

Olivier Dosne, le Maire de Joinville, a reconnu sans réserve dans sa réponse la validité des arguments des Ecologistes, et a même surenchéri contre « Linky » !

Mais, au prétexte que le déploiement n'est officiellement prévu qu'en 2020 (alors que les Ecologistes ont prévenu du risque d'un déploiement anticipé l'an prochain), **il a refusé tout acte concret et s'est contenté d'afficher une position de principe** : *« non seulement son compteur ne montre pas son efficacité mais sa mise en place, à marche forcée, interroge la protection des données personnelles. »*

Les Joinvillais refusant ce faux « progrès » devront-ils demander au Maire de Nogent de les défendre ?

Michel LAVAL
le 24 octobre 2018